ASSOCIATION DES USAGERS DU PORT DE MESCHERS

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE LE 12 DECEMBRE 2026 A PARTIR DE 9H00

Chers adhérents
Conformément à ses statuts, l'AUPM tiendra son **Assemblée Générale ordinaire** annuelle à « La Passerelle » 81 rue Paul Massy - Meschers **à partir de 9 heures.**

9 h 00 : Café de bienvenue avec viennoiseries
De 9h à 9h30 : Emargement, vérification du quorum pour l'Assemblée Générale ordinaire
A 9 h 30 h : Assemblée Générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du compte rendu de l'AG 2025
- Rapport moral du président
- Rapport financier du trésorier et rapport du commissaire aux comptes
- Projets -activités 2027
- Election d'un Conseiller
- Réponses aux questions posées préalablement par écrit, au plus tard le 01.12.2026

Seules ces questions seront prises en compte lors de l'AG.

TRES IMPORTANT :

Que vous soyez présent(s) ou non le 12 décembre 2026, nous vous prions - pour des questions d'organisation – de nous faire expressément savoir si vous participez ou pas à l'AG par e-mail, par courrier postal ou par simple appel téléphonique avant le 01.12.2026. Si vous ne pouvez pas assister à notre AG, il est impératif de nous faire parvenir le pouvoir dûment complété par courrier postal, par email ou bien déposé au cercle privé.
A défaut du quorum, notre AG ne peut avoir lieu, nous comptons donc sur votre engagement.

Contact : Patrick MANCA - Portable : 06 81 20 35 84 – E-mail : aupm.meschers@gmail.com

P O U V O I R

ASSOCIATION DES USAGERS DU PORT DE MESCHERS

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2026

Objet : Pouvoir de représentation à l'assemblée générale 2026

Le MANDANT :

Je soussigné Mme/ M : Prénom :.....

Demeurant à :----------

Membre de l'Association des Usagers du Port de Meschers (AUPM) ayant son siège 3 Route des Salines - 1712 Meschers sur Gironde, donne par la présente, pouvoir au membre dénommé ci-après pour me représenter lors de cette assemblée qui se tiendra le **12 décembre 2026 à 9 h** -*Salle « la Passerelle » 81 rue Paul Massy 17132 MESCHERS* et prendra part aux votes des résolutions et aux délibérations qui seront à l'ordre du jour.

Le MANDATAIRE

Mme / MPrénom.....

Fait à---------- Le ----------2026

Signature du Mandant **Signature du Mandataire**

✂.....

Selon l'usage, nous clôturerons cette AG par un déjeuner qui se déroulera cette année à L'AUBERGE LES MONARDS » - 16 Rue Les Monards – 17120 BARZAN

M E N U - 3 0 €

(Ce prix tient compte de la participation de L'AUPM)

C o c k t a i l M a i s o n a v e c o u s a n s a l c o o l

(Pétillant/liqueur de framboise et liqueur de sureau/Framboises et ses toast ou mini verrines)

E N T R E E

Foie gras mi-cuit de Canard Accompagné de ses toast grillés et compotée d'oignons confits	**OU**	Saumon fumé maison, Accompagné de ses toasts grillés et sauce ciboulette

P L A T

Pavé ou Filet (selon arrivage) de poisson Sauce du Chef accompagné de son riz espagnol	**OU**	Filet de bœuf, sauce du Chef, Accompagné de ses grenailles

D E S S E R T

Profiterole maison à la glace vanille de Madagascar et son chocolat chaud maison

Vin Blanc, Rouge ou Rosé régional (BLAYE)
Café ou thé par personne

Pour la réservation et le choix du menu vous disposez de plusieurs solutions :

- Compléter la fiche au Cercle Privé le samedi ou le dimanche et effectuer le règlement
- Envoi de la fiche par courrier postal accompagnée de votre règlement
- Réservation sur le site AUPM.INFO, règlement par courrier ou au Cercle Privé

Date limite 1 décembre 2026

Repas auberge des Monards du 12 décembre 2026 à 12 h

	ENTREE		PLATS	
NOM et Prénom	Foie Gras	Saumon fumé	Pavé ou filet de Poisson	Filet de bœuf